

Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont Ille-et-Vilaine

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2023

SOMMAIRE

SON	IMAIRE.		2
l.	PREAM	BULE	3
1.1	L. LE	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
1.2	2. Ac	TIVITE DU SYNDICAT	3
II.	RESTRO	SPECTIVE 2016-2022	5
II.	1. SEC	CTION DE FONCTIONNEMENT	5
	II.1.1.	Recettes de fonctionnement	5
	II.1.2.	Charges de fonctionnement	6
	II.1.3.	Evolution 2016-2022	7
	II.1.4.	Prix de l'eau	7
	II.1.5.	Vers une évolution de la politique de tarification	8
II.	2. Au	TOFINANCEMENT	9
	II.2.1.	Epargne brute 2016-2022	9
	11.2.2.	Capacité de désendettement	10
	II.2.3.	Epargne nette – 2016-2022	11
	11.2.4.	Synthèse – 2016-2022	12
II.	3. SEC	TION D'INVESTISSEMENT	13
III.	VOLE	T PROSPECTIF	14
Ш	.1. ORI	ENTATIONS DE FONCTIONNEMENT	14
	III.1.1.	Stratégie de communication	14
	III.1.2.	Prix de l'eau	15
Ш	.2. ORI	ENTATIONS D'INVESTISSEMENT	15
	III.2.1.	Objectifs de renouvellement du réseau de distribution	15
	III.2.2.	Marché à bon de commande	16
	III.2.3.	Programme de travaux	16
	III.2.4.A	autres travaux à programmer	17
Ш	.3. PRO	OGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	18
Ш	.4. тR	ESORERIE	19
IV.	CONC	CLUSION	20
IFXI	OUF		20

I. PREAMBULE

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette et les prix du service.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet et aux présidents des communautés de communes membres du SMEFP.

Le vote du budget est programmé à la séance du comité syndical du 23 mars 2023.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du comité syndical.

I.2. ACTIVITE DU SYNDICAT

Depuis le 01.01.2020, la compétence « eau potable » est devenue communautaire sur l'ensemble du territoire du SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT. Les Communautés de communes sont en représentation/substitution des 13 communes desservies :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE :

- MAXENT
- MONTERFIL
- PAIMPONT
- PLELAN-LE-GRAND
- SAINT-PERAN
- SAINT-THURIAL
- TREFFENDEL

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

- BAULON
- GOVEN (Seulement une partie du territoire)
- LASSY
- LOUTEHEL
- VAL D'ANAST (Seulement une partie du territoire)

SAINT MEEN-MONTAUBAN COMMUNAUTE

SAINT-MALON-SUR-MEL

RAPPEL:

Montfort Communauté a sollicité sa sortie du SM Eau de la Forêt de Paimpont au 01.01.2021. Les PV et écritures de transfert ont été validés par le syndicat et Montfort Communauté au cours de l'année 2021. Dorénavant Montfort Communauté n'est plus membre du syndicat.

Il dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

La population totale desservie en 2021 est de : 18 800 habitants

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

L'activité précise du syndicat est décrite dans le RPQS.

II. RESTROSPECTIVE 2016-2022

L'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives du mandat.

II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2016 :

Evolution des recettes de fonctionnement

Dont recettes exceptionnelles et opérations d'ordre

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	1 196 815€	1 170 758€	1 470 023 €	1 491 546 €	1 460 692 €	1 546 742 €	1 528 998 €

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés des 13 communes desservies par le réseau d'eau potable du syndicat.

Le rapport 2021 sur le prix la qualité de l'eau et du service public adopté par le Comité Syndical fait ressortir les données suivantes :

Nombres d'abonnés : 8 669

Volumes consommés :764 539 m³

Recette vente d'eau collectivité : 1 277 508 €

Le tableau suivant présente les évolutions des recettes de vente d'eau des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	8 810	8 899	8 949	9 063	8 669
Volumes consommés (m3)	887 036	806 892	799 300	821 273	764 539
Recettes vente d'eau (part syndicale)	931 560 €	1 239 887 €	1 221 987 €	1 291 624 €	1 277 508 €
Pour information : Recettes		1 203 007 0	1 111 307 0	11310110	2277 300 0
vente d'eau (part délégataire)	1 142 100 €	853 313 €	760 571 €	792 696 €	755 082 €

Le contrat de concession de service public d'eau potable signé avec la Saur au 01.01.2018 a permis d'accroitre les recettes de vente d'eau (+ 33 % entre 2017 et 2018).

Le précédent contrat de DSP avait été confié à SAUR pour une période de 12 ans, couvrant les années 2006 à 2017. En 2018, après une procédure de consultation, un nouveau contrat de DSP a été confié de nouveau à SAUR mais pour une durée de 8 ans, de sorte que le contrat se termine fin 2025, en même temps que les contrats du SMP Ouest 35, du SIAEP Les Bruyères et du SIE de Port de Roche. L'idée était d'aller vers un transfert de compétence à Ouest 35.

Pour un volume de 120 m³, la part SAUR est ainsi passée de 167.87 €HT à 96.42 €HT, soit une baisse de 42.6%. Cette baisse de 71.45 € a été compensée en partie par une hausse de 44.82 € de la part syndicale, afin d'augmenter le niveau de recettes du syndicat et ainsi d'augmenter le rythme des travaux de renouvellement et de remplacer les vieilles canalisations posées dans les années 60 et 70.

L'autre partie de la baisse – 26.63 € - a été répercutée sur la facture des abonnés dont le prix moyen pour 120 m³ est passé de 3.14 à 2.90 € TTC par m³ entre 2017 et 2018.

Les autres recettes du syndicat proviennent de la vente d'eau à la Société des Eaux de Source de Paimpont pour environ 46.000 € par an.

II.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les locaux du syndicat sont situés en mairie de Monterfil, le syndicat verse un loyer annuel de 850 € à la commune de Monterfil.

La gestion administrative et le secrétariat sont assurés par 1 agent représentant à temps partiel 0,80 Equivalent Temps Plein.

Le service technique est assuré par les agents du SMP Ouest 35. Le SMP Ouest 35 facture au SM Eau de la Forêt de Paimpont le temps passé sur la gestion de nos dossiers.

Les évolutions notables constatées en 2022 sont les suivantes :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

En 2022 ce poste a été multiplié par 3,8. Cette hausse est liée :

- aux passages caméra et nettoyage des forages de Lassy et Paimpont (8 400 €),
- à l'enfouissement de la ligne haute tension à l'Etang Bleu (39 400 €),
- et aux analyses de métabolites et radioactivité dans l'eau traitée et recherche d'amiante préalable aux travaux du programme 2021-2022 (10 200 €).

Aucune opération de cet ordre n'avait été réalisée en 2021.

Charges financières (chapitre 66):

Nous constatons une baisse de 13 % de ce chapitre suite à l'extinction en février 2021 de l'emprunt souscrit en 2007.

Charges exceptionnelles (chapitre 67):

En 2022 ce poste a été multiplié par 2,9. Cette hausse est liée aux indemnités versées aux propriétaires et exploitants dons les parcelles sont dans les périmètres de protection du captage de la Boissière à Monterfil (6 200 €).

Aucune indemnité n'avait été versée en 2021.

Evolution des dépenses de fonctionnement

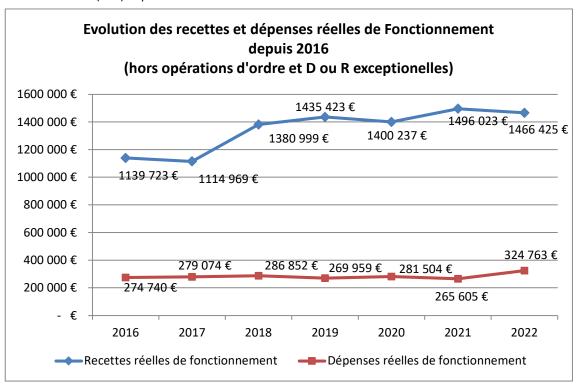
Dont dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	703 905 €	758 693 €	758 217 €	788 623 €	793 540 €	697 010 €	800 637 €

II.1.3. **EVOLUTION 2016-2022**

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le « niveau de vie » du syndicat directement et sa capacité de financement d'investissements.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2016.



NB : Les recettes et dépenses exceptionnelles ainsi que les opérations d'ordre sont retirées des recettes et dépenses analysées afin de mesurer la récurrence du fonctionnement de la collectivité.

II.1.4. PRIX DE L'EAU

Le syndicat Eau de la Forêt de Paimpont fait partie du groupe de syndicats ruraux dont le prix de l'eau pour 2022 se situe entre 2,22 € et 3,28 € TTC le m³ pour 120 m³ consommés.

La moyenne pondérée de ce groupe est de 2,77 € TTC/m³.

<u>Remarque</u>: Depuis l'application de la loi Notre et le début en 2020 le nombre de collectivités par groupement a énormément baissé. Avec peu de collectivités par groupe, les moyennes n'ont plus beaucoup de sens surtout si on a une certaine hétérogénéité des collectivités au sein d'un même groupe.

Le prix de l'eau de notre syndicat était en 2016 et 2017 de 3,15 €/m³.

En 2022 il est de 2,97 € TTC, ce qui est correct compte-tenu de son caractère très rural.

Avec le contrat de DSP signé au 01.01.2018 le prix de l'eau a baissé. Depuis, le montant de la part syndicale est maintenu afin de conserver notre capacité à investir pour le renouvellement des réseaux. L'augmentation globale du prix de l'eau correspond à la part du délégataire. Le tableau suivant détaille les composantes du prix de l'eau :

PRIX DE L'EAU

Abonnement			
Consommation			
0 -200 m3			
Au-delà de 200 m3			
Part production			
Vente en gros Export			

	Délégataire	Syndicat	Total
bonnement	33,48	40,50	73,98
onsommation			
-200 m3	0,192	1,102	1,294
u-delà de 200 m3	0,754	0,782	1,536
art production	0,383	-	0,383
ente en gros Export	0,096	0,782	0,096

2022				
Délégataire	Syndicat	Total		
34,34	40,50	74,84		
0 197	1 102	1.299		

0	,197	1,102	1,299
0	,158	0,782	0,940
0	,392		0,392
0	,099	0,782	0,881

	2023	
Délégataire	Syndicat	Total
36,76	40,50	77,26

0,211	1,102	1,313
0,169	0,837	1,006
0,420	-	0,420
0,106	0,782	0,888

Autres taxes et redevances				
SMG 35				
Red. Préservat° ressources				
Red. Pollution				

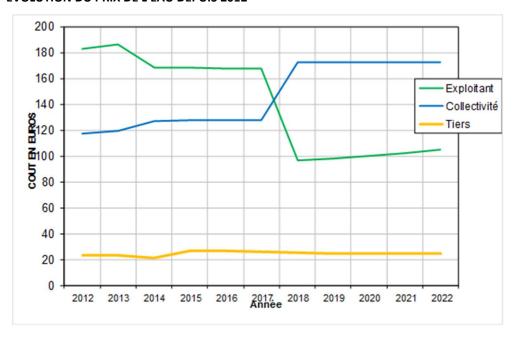
0,1700	0,1700
0,0350	0,0350
0,3000	0,3000

0,1700	0,1700
0,0350	0,0350
0,3000	0,3000

0,1700	0,1700
0,0350	0,0350
0,3000	0,3000

Ces données sont complétées par le graphique suivant :

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2012



Exploitant : -42,66% Collectivité: +46,89%

Tiers: +7,38%

II.1.5. VERS UNE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION

Le Syndicat est historiquement dans une logique de dégressivité du prix de l'eau, qu'il s'agisse des particuliers ou des gros consommateurs: comme pour des produits de consommation courante, plus on consomme donc plus on achète, moins le produit est cher.

Le contexte actuel est cependant préoccupant en termes de disponibilité de la ressource en eau sur le Département d'Ille et Vilaine.

Il semblerait donc raisonnable d'envisager une politique plus volontariste visant à maitriser les consommations d'eau sinon à les réduire.

La réflexion menée au cours de l'année 2022 a conduit à passer d'une politique de dégressivité du prix de l'eau à une politique de progressivité à compter de 2023 pour les gros consommateurs.

Parallèlement, des actions de communication ont été lancées afin de sensibiliser la population sur le niveau de la ressource, la qualité de l'eau et les nécessaires économies d'eau.

La hausse de la part syndicale de 0,055 € HT/m3 sur les consommations au-delà de 200 m3, votée en septembre 2022, est applicable à compter de 2023.

Son impact sera d'environ + 14.000 € sur les recettes. (Base de calcul : consommations de 2021 de 254.300 m3).

Il a été proposé lors de la réunion de bureau du 19 janvier dernier, de ne pas délibérer sur le prix de l'eau au moment du vote du budget, mais de le reporter en cours d'année.

II.2. AUTOFINANCEMENT

II.2.1. **EPARGNE BRUTE 2016-2022**

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles, hors opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

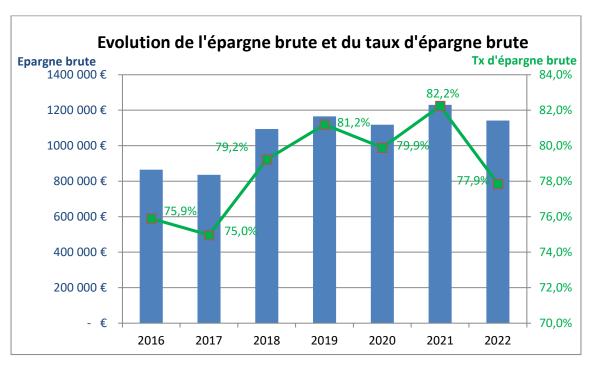
- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	1 141 026 €	1 114 969 €	1 414 234 €	1 435 757 €	1 400 652 €	1 496 023 €	1 480 200 €
Recettes exceptionnelles	1 303 €	- €	33 235 €	334 €	415 €	- €	13 775 €
Recettes réelles (hors exceptionnel)	1 139 723 €	1 114 969 €	1 380 999 €	1 435 423 €	1 400 237 €	1 496 023 €	1 466 425 €
Dépenses réelles de fonctionnement	277 021 €	281 344 €	290 463 €	272 959 €	284 559 €	268 835 €	334 100 €
Dépenses exceptionnelles	2 281 €	2 270 €	3 611 €	3 000 €	3 055 €	3 230 €	9 337 €
Dépenses réelles (hors exceptionnel)	274 740 €	279 074 €	286 852 €	269 959 €	281 504 €	265 605 €	324 763 €
Epargne brute	864 983 €	835 895 €	1 094 147 €	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €	1 141 662 €

L'épargne brute du syndicat est à un niveau élevé : le taux d'épargne brute permet d'objectiver cette analyse Un taux de 80% signifie que sur 100 € de recettes (hors exceptionnelles) en section de fonctionnement, 80 € sont dégagés au titre de l'autofinancement.

Le graphique suivant permet de visualiser les variations d'épargne brute et le taux d'autofinacement :



En résumé :

- Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont faibles au regard de ses recettes
- Ce modèle permet de dégager une épargne brute élevée, cohérente avec les nécessités de renouvellement de réseau du syndicat et d'anticiper les travaux de réhabilitation des ouvrages de distribution et de production.

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la collectivité

Ce ratio montre la capacité de remboursement de la collectivité. Pour une commune on considère que si ce ratio est :

- √ < 5 ans : la situation est bonne
 </p>
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- √ 15 ans, la situation financière est dangereuse

Etat de la dette au 31.12.2022

Le syndicat est très peu endetté : la capacité de désendettement est inférieure à 1 an.

Les emprunts en cours sont présentés dans le tableau suivant :

							Emprunt remboursé par :
Organisme financier	Investissement	Date de souscription	Date d'expiration	Taux et structure	Capital restant dû au 31/12/2022 (en €)	Échéance annuelle (en €)	La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
Caisse dépôts et Consignations	Restructuration de la station de la Boissière à Monterfil	2013	Février 2028	Fixe : 3,92 % 1A	188 029,40	35 775,48	OUI : 54,94 % des intérêts soit 4 482,26 €/an
Crédit Mutuel	Travaux d'investissement	2022	Novembre 2037	Fixe : 1,35 % 1A	600 000,00	47 692,23	NON
				Total :	788 029,40		

II.2.3. <u>EPARGNE NETTE - 2016-2022</u>

La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute et le remboursement de la dette en capital de la collectivité.

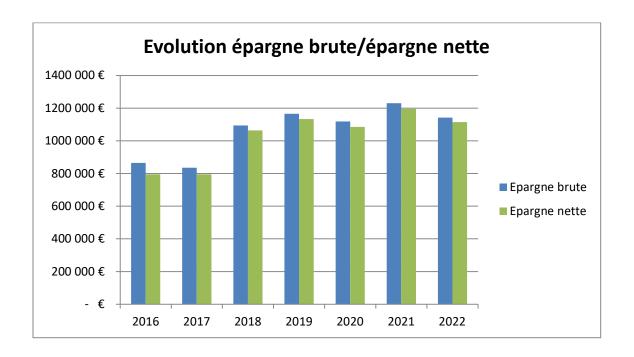
A défaut d'épargne nette, la collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital ce qui n'est pas possible.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	864 983 €	835 895 €	1 094 147 €	1 165 464 €	1 118 733 €	1 230 418 €	1 141 662 €
Remboursement dette en capital	69 328 €	40 222 €	30 881 €	32 121 €	33 412 €	34 754 €	27 333 €
Epargne nette	795 655 €	795 673 €	1 063 266 €	1 133 343 €	1 085 321 €	1 195 664 €	1 114 329 €

Après remboursement de sa dette en capital, la collectivité dégage en 2022 une capacité d'investissement de plus de 1 114 000 €.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2016.



II.2.4. <u>SYNTHESE - 2016-2022</u>

L'analyse financière révèle une situation très confortable pour le syndicat :

- De faibles dépenses de fonctionnement au regard des recettes
- Une épargne brute très confortable
- Un niveau d'emprunt bas et une très bonne capacité de désendettement

II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Deux types d'interventions sont utilisés par le syndicat pour la réalisation de travaux :

- Le programme de travaux : il porte sur des portions définies du réseau ou des ouvrages à moderniser. Ce sont des travaux programmés et priorisés selon la vétusté des ouvrages.
- Le marché à bon de commande : il permet de répondre au coup par coup aux demandes des collectivités adhérentes (extensions, déviations de conduite d'eau etc.) et des particuliers.

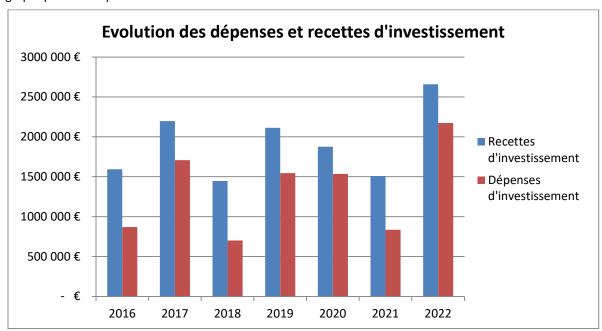
Jusqu'en 2020, l'accent a été mis sur les renouvellements de réseaux.

Des diagnostics amiante et structurels des <u>ouvrages de distribution</u> ont également été réalisés. Depuis 2021, la réhabilitation de ces ouvrages est inscrite en fonction des besoins dans les programmes de travaux.

Le tableau suivant présente la rétrospective des dépenses et recettes d'investissement depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	1 593 953 €	2 196 523 €	1 447 478 €	2 112 923 €	1 876 473 €	1 509 955 €	2 657 716 €
dont Recettes réelles d'investissement	634 809 €	738 957 €	482 454 €	837 736 €	758 443 €	685 739 €	1 472 812 €
Dépenses d'investissement	869 414 €	1 706 688 €	700 378 €	1 545 954 €	1 535 457 €	834 586 €	2 172 792 €
dont Dépenses réelles d'investissement	656 931 €	1 395 221 €	637 154 €	1 477 741 €	1 433 340 €	728 841 €	2 067 569 €
Solde recettes-dépenses	724 539 €	489 835 €	747 100 €	566 969 €	341 016 €	675 369 €	484 924 €

Le graphique suivant permet de visualiser cette évolution :



On remarque une variation en « dents de scie » des dépenses qui s'explique par les cycles de programmes de travaux sur 2 ans : un lancement de programme en « année n » est exécuté majoritairement en « année n+1 » et soldé en « année n+2 ». Puis un autre programme est lancé.

En 2022, l'emprunt de 600.000 € est inclus dans les recettes d'investissement.

Les derniers programmes de travaux réalisés sont les suivants :

	Montant du marché HT	Dépenses réelles révision de prix incluse	Reste à réaliser sur 2023
Programme de travaux 2019-2020 (soldé en 2021)	1 700 296,00 €		
dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations	1 592 227,00€		
Lot 2 : réhabilitation du réservoir de Plélan le Grand	108 069,00 €		
Maitrise d'œuvre	39 950,00 €		
	1 740 246,00 €	1 745 778,00 €	0,00€
Programme de travaux 2021-2022 (en cours)	1 950 679,00 €		
dont : Lot 1 : renouvellement de canalisations	1 655 062,00€		
Lot 2 : réhabilitation des réservoirs du Manoir du Tertre et de la Ville Danet à Paimpont	295 617,00€		
Maitrise d'œuvre	54 710,00 €		
	2 005 389,00 €	1 890 084,00 €	97 500,00 €
Marché à bons de commande 2017-2020 (soldé)			
Période 1 (2017-2018)	300 000,00 €	298 368,00 €	
Période 2 (2018-2019)	300 000,00 €	295 258,00 €	
Période 3 (2019-2020)	300 000,00 €	217 756,00 €	
Période 4 (2020-2021)	300 000,00 €	107 083,00 €	
	1 200 000,00 €	918 465,00 €	0,00€
Marché à bons de commande 2021-2024 (en cours)			
Période 1 (2021)	300 000,00 €	186 413,00 €	0,00€
Période 2 (2022)	300 000,00 €	245 769,00 €	145.000,00€
Période 3 (2023)	300 000,00 €		
Période 4 (2024)	300 000,00 €		
	1 200 000,00 €	432 182,00 €	

III. VOLET PROSPECTIF

III.1. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT

III.1.1. STRATEGIE DE COMMUNICATION

En 2022 les objectifs de communication ont été atteints :

- Mise à disposition de gobelets, carafes et gourdes pour faciliter la consommation de l'eau du robinet,
- Panneau du Programme de travaux 2021/2022
- Panneau au réservoir de la Bourgoulière de Plélan le Grand
- Expositions et animations de sensibilisation à la préservation de la ressource

Les évolutions attendues en 2023 concernent les projets sont les suivantes :

- Panneaux au niveau des périmètres de protection : en cours
- Création du site internet du syndicat : premiers contacts pris avec le service Campagnol de l'AMRF
- Poursuite des expositions et animations de sensibilisation à la préservation de la ressource

III.1.2. PRIX DE L'EAU

Concernant les recettes et en particulier le prix de l'eau pour 2024, les éventuelles évolutions de tarif en regard des projets d'investissement du Syndicat, ne seront pas mises en délibération au moment du vote du budget.

Pour les consommations supérieures, la réflexion conduite en 2022 a défini une progressivité du prix facturé aux gros consommateurs : augmentation de 7 % annuels à compter de 2023, et ce pendant 5 ans, afin d'atteindre le prix facturé aux consommations inférieures à 200 m3.

Concernant l'évolution sur 3 ans de l'indice de révision TP10a utilisé pour les programmes de travaux :

Les valeurs étaient stables jusqu'en décembre 2020, date à partir de laquelle nous constatons une forte évolution jusqu'en juillet 2022.

Sur la période décembre 2020 à octobre 2022 (environ 2 ans), on constate une augmentation de 13,3%, répartis en 5,5% en 2021 et 7,8% en 2022.

Une nouvelle réflexion devra être menée pour définir l'impact sur le prix de l'eau. Ce dernier sera fixé avant le 1er novembre 2023 pour une éventuelle application à partir du 1er janvier 2024.

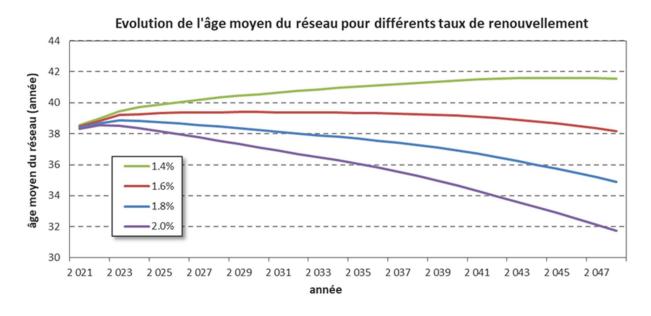
III.2. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

III.2.1. OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ressources du SMEFP permettent de poursuivre une programmation de travaux d'environ 1,050 million d'euros par an (750 K€ pour les Programmes de travaux et 300 K€ pour le Marché à bons de commandes)

Le **taux de renouvellement du réseau** se rapproche ainsi de **1,6% par an** : c'est l'objectif que le bureau propose de fixer dans la continuité de ce qui a été engagé ces dernières années. D'après le RPQS le taux était de 1,07 % en 2020, de 1,10 % pour 2021.

Le taux estimatif de 2022 est de 1,35 %.



- taux de renouvellement nécessaire = 1.6 % (actuel = 1.1 %) pendant 63 ans
- linéaire de réseau à renouveler = 10 400 m/an → 1 050 000 € HT
- capacité d'investissement actuelle = 1 200 000 €/an
 - \rightarrow Tr = 1.6% (hors ouvrages)

Les investissements ont été jusqu'à présent réalisés en ayant recours uniquement à de l'autofinancement de manière prudentielle mais néanmoins dynamique.

Cependant, en décembre 2022 le syndicat a eu recours à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement qui se sont élevés à 2.040.200 € HT sur la globalité de l'année.

III.2.2. MARCHE A BON DE COMMANDE

Le Marché à Bons de Commandes 2021–2024 est en cours. Ce marché permettra de répondre aux nouvelles demandes des particuliers, des collectivités ou des professionnels.

Une enveloppe sur 4 ans a été définie, avec un minimum à 400.000 € HT et un maximum à 1.200.000 € HT. Depuis 2021, des bons de commande à la hauteur de 432.000 € HT ont déjà été établis.

III.2.3. PROGRAMME DE TRAVAUX

Par ailleurs, la SAUR, délégataire, a mis en place une gestion patrimoniale rassemblant les connaissances des infrastructures et du réseau d'eau potable du syndicat. Ces données associées au travail du service technique du SMP Ouest 35 sont à l'origine du nouveau Programme de travaux 2023-2024.

Le lancement de la consultation des entreprises de travaux est prévu en février/mars 2023, et le démarrage des travaux après l'été 2023 :

- Lot n° 1 Renouvellement de canalisations, estimé à 1,350 million € HT,
- Lot n° 2 **Réhabilitation du réservoir de Campel**, estimé à 150 K€ HT.

L'enveloppe globale des travaux est estimée à 1 500 000 € HT + maîtrise d'œuvre à 52.000 € HT.

L'estimation des travaux par la maîtrise d'œuvre n'a pas encore été réalisée.

commune	situation	linéaire	diamètre	nb Brts	coût estimatif	observations
LOUTEHEL	le bourg	2 640 m	PE 90+ 75 +63	56	417 300	en partie sous RD 44-59-63 + regard de comptage, stab aval, régul. Débit/Rés
MAXENT	Psihan - Périsac + abandon FG 80 entre Le Thélin et Loutehel	2 600 m	PE 110+90+63	33	253 950	petite partie sous RD 5 9
PAIMPONT	route de l'Etang Bleu	2 100 m	F200 + PE 140	0	235 500	à reprendre jusque dans l'usine
PLELAN-LE-GRAND	Les Rues - Les Boulais de la Rivière	3 240 m	PE 90+63	41	307 200	défense incendie à voir avec la mairie
PLELAN-LE-GRAND	rue de la Chèze	430 m	PE 90	38	129 750	défense incendie à voir avec la mairie
CAMPEL	réhabilitation du château d'eau				150 000	intérieur et extérieur
TOTAL		11 010 m		168	1 494 000	

III.2.4. <u>AUTRES TRAVAUX A PROGRAMMER</u>

Les ouvrages de production n'ont pas fait l'objet de gros travaux depuis plusieurs années.

Il semble important de prévoir des travaux et leur priorisation reste à consolider.

Ces travaux pourront concerner:

- > A Paimpont : la station de l'Etang Bleu
- A Lassy: la station de la Chapinais

Une première approche d'étude de filières de traitement de l'eau a été réalisée par la Saur et présenté aux membres du bureau du syndicat en septembre 2021.

Des études complémentaires permettant d'approfondir le sujet devront être menées.

III.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme pluriannuel d'investissement a été construit en prenant en compte :

- Des hypothèses de renouvellement de réseau
- > Des hypothèses sur le niveau de marché à bon de commande
- > Des travaux sur les ouvrages de distribution
- > Des études et interventions sur les ouvrages de production
- > Une hypothèse d'intervention sur les périmètres de protection de captage d'eau potable

Ce PPI est un outil de prévision, qui, mis en regard de ressources du Syndicat, permettra de s'assurer de l'adéquation entre les projets de travaux et la capacité de financement.

INVESTISSEMENTS A REALISER	Réalisations 2022	2023	2024	2025
PRÊT BANCAIRE ET REMBOURSEMENT CAPITAL	27 300 €	68 400 €	69 500 €	70 700 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	27 300 €	68 400 €	69 500 €	70 700 €
1- RENOUVELLEMENT DE RESEAU	1 747 400 €	792 500 €	1 256 000 €	1 055 000 €
MOE Prog 2019-2020 (40 000 €)	600 €			
Programme de travaux 2021-2022 (1.65 M€)	1 476 200 €			
RAR Programme de travaux 2021-2022		63 000 €		
MOE prog travaux 2021-2022 (2,80%)	23 500 €			
RAR MOE prog travaux 2021-2022		8 000 €		
Programme de travaux 2023-2024 (1.35 M€)		400 000 €	950 000 €	
MOE prog travaux 3,06%		16 000 €	26 000 €	
MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans)	245 800 €	155 000 €	275 000 €	300 000 €
RAR MABC 2021-2024 (1.2 M€ maxi sur 4 ans)		145 000 €		
Opération non individualisées	1 300 €	5 500 €	5 000 €	5 000 €
Programme de travaux 2025-2026				750 000 €
2- TRAVAUX SUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION	283 100 €	534 500 €	150 000 €	0€
Sécurisation - ouvrage Maxent - travaux (0.48 M€)	0€			
RAR Sécurisation - ouvrage Maxent - travaux		481 000 €		
Sécurisation - MOE et missions complémentaires	2 100 €			
RAR Sécurisation - MOE et missions complémentaires		27 000 €		
Programme de travaux 2021-2022 Réservoirs (300 K€)	281 000 €			
RAR Programme de travaux 2021-2022 Réservoirs		26 500 €		
Programme de travaux 2023-2024 Réservoir (150 K€)			150 000 €	
3- OUVRAGES DE PRODUCTION	0€	15 000 €	0€	0€
Etude de filières	0€			
RAR Etude de filières		15 000 €	<u> </u>	
4- PERIMETRES DE PROTECTION	9 900 €	60 550 €	0€	0€
		55 550 €		
PPC la Boissière à Monterfil	9 900 €	33 330 €		
PPC la Boissière à Monterfil Acquisition parcelles Etang Bleu Paimpont	9 900 €	5 000 €		

III.4. TRESORERIE

Les recettes du syndicat sont générées par le reversement de la surtaxe par la SAUR : principales échéances, le 15 avril pour environ 1,1 million d'euros et le 15 octobre pour environ 520 k€ TTC.

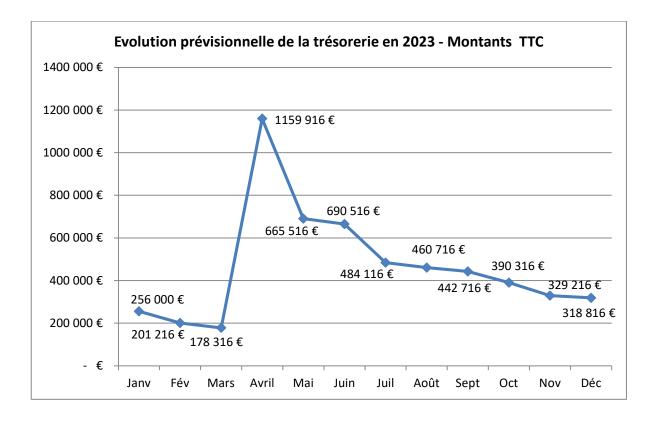
Evolution prévisionnelle de la trésorerie en 2023 :

Le gros poste des dépenses concernera essentiellement :

- la construction de station de Maxent dont le mandatement est prévu en mai 2023 pour 508 K€ TTC,
- le marché « Accord cadre à bons de commande » estimé à 174 K€ TTC en février et 186 K€ TTC en juin,
- le nouveau marché de travaux 2023-2024 estimé à 1,800 million d'€ TTC dont 500 K€ TTC seront mandatés en octobre 2023.

Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat sont également incluses dans l'évolution prévisionnelle.

Le graphique suivant présente la simulation d'évolution de trésorerie au regard des données présentées ci-dessus. Il démarre au 01.01.2023 avec un solde de trésorerie créditeur de 256.000 €.



Selon cette hypothèse, un besoin de trésorerie pourrait se faire sentir en novembre 2023 ou décembre 2023 pour régler l'avancement des travaux du programme 2023-2024 : le recours à une ligne de trésorerie pourrait être nécessaire. L'échéance de la ligne actuelle est le 06 avril 2023, son renouvellement pourrait être acté lors du DOB de février 2023.

Pour préserver la trésorerie, le rythme d'une dépense réelle d'investissement annuelle d'environ 1 million est le mieux adapté.

IV. CONCLUSION

Comme l'indiquait les prévisions 2022, le syndicat a débloqué l'emprunt de 600.000 € souscrit en mai dernier afin de financer les travaux prévus.

En parallèle, la ligne de trésorerie de 239.000 € renouvelée en avril 2022 n'a pas été mobilisée.

Les finances du syndicat permettent de poursuivre les programmes de travaux sur le patrimoine du syndicat, réseaux et ouvrages de production.

Les grands objectifs politiques fixés en début de mandat restent inchangés :

- Atteindre un taux de renouvellement du réseau à 1,6% par an afin de garder un patrimoine de qualité,
- Finaliser la sécurisation du Syndicat via le SMPEP Ouest 35,
- Développer la communication en direction des abonnées et des écoles,
- Porter nos réflexions sur les usines de production et ouvrages au regard des études menées par le fermier,
- Poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne brute et donc notre capacité d'autofinancement.

Deux objectifs complémentaires sont ajoutés en 2023 :

- Engager une réflexion sur l'évolution du prix de l'eau
- Engager des études de filières approfondies sur les ouvrages de production.

LEXIQUE

Epargne = Autofinancement

EPCI: Etablissement Public à Caractère Intercommunal

RPQS: Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

RAD: Rapport Annuel du Délégataire